

Aviation Sans Frontières a pour objet de mettre ses moyens, et notamment les compétences aéronautiques de ses membres, au service des causes humanitaires, en dehors de toute considération idéologique, politique, raciale ou religieuse. Les moyens d'action de l'Association sont, entre autres, la participation volontaire et bénévole de ses membres à toute action et assistance en ce qui concerne les transports, particulièrement les transports aériens, au profit des causes humanitaires, des victimes de catastrophes naturelles, des déshérités de toute sorte et des populations des pays en développement.

Toute personne qui souhaite adhérer à Aviation Sans Frontières doit impérativement prendre connaissance du code de déontologie d'Aviation Sans Frontières.

Adhérer à Aviation Sans Frontières, c'est :

- soutenir ses actions humanitaires
- participer à la vie de l'association et lui consacrer du temps libre, selon la disponibilité de chacun
- agir sur les orientations d'Aviation Sans Frontières en ayant un droit de vote à l'Assemblée générale et éventuellement occuper un poste au conseil d'administration (élection à l'AG)
- participer au financement des missions par des dons.

Comme il est rappelé dans les statuts de l'association, les adhérents doivent :

- être agréés par le Bureau de l'Association qui statue sur les demandes présentées, sous réserve de ratification par le Conseil d'Administration
- s'engager à respecter les statuts et les consignes générales de l'Association
- être à jour de leurs cotisations

Aviation Sans Frontières se réserve le droit de révoquer l'adhésion d'un membre si le Conseil d'Administration de l'association est amené à constater une infraction à ce code de déontologie.

Sollicitant le soutien, la sympathie, l'adhésion du public à l'égard de l'association, les adhérents partagent personnellement les principes d'Aviation Sans Frontières.

Au-delà des responsabilités légales et professionnelles qui sont les leurs, ils se sentent moralement responsables de l'honnêteté des moyens employés, de la véracité des messages, de la rigueur dans la gestion et de la bonne utilisation des fonds collectés.

En pratiquant leur engagement avec intégrité, honnêteté et bonne foi, les adhérents de l'association veillent à préserver la confiance du public à l'égard de l'association et s'engagent à ce que leurs propres actions ne desservent pas l'appel à la générosité du public.

PLUS PARTICULIÈREMENT, LES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION :

- Promeuvent les valeurs d'Aviation Sans Frontières.
- S'engagent, tout en développant la professionnalisation nécessaire, notamment dans les domaines de la gestion et de la collecte de fonds, à préserver et développer le bénévolat et le nécessaire désintéressement lié à toute activité associative.
- Ne recherchent et n'acceptent aucune gratification en tant qu'"apporteurs d'affaires".
- Font honneur, par leur comportement, à l'association et contribuent ainsi à sa promotion et à sa reconnaissance.
- Ne cherchent pas à nuire par leurs propos ou leurs écrits, à l'image ou l'action d'Aviation Sans Frontières. Et respectent une obligation de réserve envers les médias. Une coordination préalable avec les responsables d'Aviation Sans Frontières est requise.

Dans ce cadre, les adhérents d'Aviation Sans Frontières ont conscience de participer au développement de l'association, sans aucun but lucratif et ainsi de contribuer à l'avènement d'une société plus juste, plus humaine et plus solidaire.